

Conditions générales d'utilisation

=====

Préambule

Ce document présente les conditions générales d'utilisation de l'API du service Guichet Entreprises.

Cette API s'inscrit dans le cadre juridique :

- * de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur ;
- * du règlement n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (e-IDAS) sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur ;
- * du règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif au traitement des données à caractère personnel ;
- * de l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de cette ordonnance ;
- * du dispositif de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- * de l'article 441-1 du Code Pénal ;
- * des articles R. 123-1 à R123-28 du Code de commerce ;
- * de l'arrêté du 22 avril 2015 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « guichet entreprises ».

Définition et objet du Service

Le service Guichet Entreprises met à disposition l'API Forms, permettant aux mandataires d'optimiser leur utilisation du téléservice Guichet Entreprises en injectant des formalités liées aux microentreprises sans saisies manuelles de formalités.

Cette injection est réalisée via la plateforme PISTE de l'AIFE.

Le mandataire reste l'unique partie ayant le pouvoir de valider les formalités injectées.

Engagements

Le mandataire utilise l'API développée par le service Guichet Entreprises, pour injecter des formalités liées aux microentreprises.

Le mandataire s'engage à s'assurer que les données injectées via l'API sont conformes aux dispositions des textes liés au cadre juridique.

Le mandataire s'engage à respecter les règles de sécurité émises par le service Guichet Entreprises, que ce soit au titre du Règlement Général de Sécurité (RGS), de sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI), et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). L'ensemble de ces règles de sécurité sont disponibles sur le site www.guichet-entreprises.fr ou sur demande.

Le mandataire tiendra à la disposition du service Guichet Entreprises toutes les informations pouvant contribuer à la bonne utilisation de l'API Forms.

Le mandataire a obligation de remonter au service Guichet Entreprises tout événement constaté impactant le fonctionnement de l'API et la qualité des données injectées.

Clause de confidentialité

Le mandataire s'engage à ne diffuser aucune des informations transmises par le service Guichet Entreprises à des tiers sans l'autorisation formelle de ce dernier.

Les dispositions du RGPD s'appliquent de droit pour toute donnée personnelle dont aurait connaissance le mandataire.